

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 juillet 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-670-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-671-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-672-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JUIN 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 27 juin 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-673-DEC AUTORISATION / DÉFILÉ MILITAIRE / 16 SEPTEMBRE 2007 / LE RÉGIMENT ROYAL DE L'ARTILLERIE CANADIENNE – DEUXIÈME RÉGIMENT DE CAMPAGNE

ATTENDU la demande faite par Le Régiment Royal de l'Artillerie Canadienne – Deuxième Régiment de Campagne, pour l'obtention du Droit de cité de la Ville de Terrebonne en faveur du Régiment Royal de l'Artillerie Canadienne – Deuxième Régiment de Campagne ;

ATTENDU QU'une cérémonie marquant ce Droit de cité pourra se faire le dimanche 16 septembre 2007 à 14 h ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande et s'en déclare favorable ;

Il est unanimement résolu d'informer le Lieutenant-colonel Michel Bourque, Commandant, du Régiment Royal de l'Artillerie Canadienne – Deuxième Régiment de Campagne, que la Ville de Terrebonne a accueilli favorablement sa demande, datée du 6 juin 2007, pour l'obtention du Droit de cité de la Ville de Terrebonne et qu'à cet égard, le service protocolaire sera mandaté pour l'organisation de l'événement qui se tiendra le dimanche 16 septembre 2007 à compter de 14 h.

CE-2007-674-DEC NUIT DES SANS ABRI / 19 OCTOBRE 2007

ATTENDU la demande du comité organisateur pour l'événement de la Nuit des sans abri du sud de Lanaudière, le vendredi 19 octobre 2007, de 18 h à 1 h , dans le parc de la Halte routière ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande et qu'il y a lieu de la référer à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu que la demande du comité organisateur de la Nuit des sans abri du sud de Lanaudière soit et est référée à la Direction du loisir et vie communautaire pour étude et recommandation au Comité exécutif.

CE-2007-675-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine du 5 avril et du 10 mai 2007.

CE-2007-676-DEC RÉSEAU CYCLABLE

ATTENDU QU'il y a plusieurs projets de développements à l'étude par le comité de coordination du développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé l'élaboration d'un plan directeur de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Plan vert, adopté par le Conseil municipal, consacre plusieurs mesures pour favoriser l'utilisation du vélo dans la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2007-04-05/1 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine concernant le réseau cyclable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, que la Ville de Terrebonne priorise les pistes cyclables hors chaussée sur les collectrices dans les prochains projets de développement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction du génie et projets spéciaux ainsi qu'à la Direction de l'aménagement du territoire.

CE-2007-677-DEC ALIMENTATION EN EAU POTABLE / SECTEUR OUEST DE TERREBONNE / PÉNURIE DU 5 JUIN 2007

ATTENDU QUE l'approvisionnement en eau potable par la Ville de Bois-des-Filion n'est plus suffisant lorsque la conduite principale du secteur Ouest est fermée pour réparation ;

ATTENDU la recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable suite à sa réunion du 7 juin 2007 concernant l'alimentation en eau potable du secteur ouest de Terrebonne suite à la pénurie du 5 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable, que le Comité exécutif mandate la Direction du génie et projets spéciaux afin de préparer la réglementation nécessaire pour procéder au bouclage du réseau d'aqueduc sur le boulevard des Entreprises dans le secteur Ouest de Terrebonne, tel que décrit à la page 2-27 du rapport de la firme BPR-Triax portant sur l'étude préliminaire de la production et distribution de l'eau potable à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, portant le numéro de dossier 134-23 et daté de février 2004, révision no 2 (novembre 2006).

CE-2007-678-REC GESTION DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'être conforme à l'esprit du PMGMR, et ce, en mettant en place un programme d'assainissement phase 2 ;

ATTENDU QUE ce programme consiste à procéder à la cueillette et à la disposition des boues des fosses septiques ;

ATTENDU QUE cette action est complémentaire à la mission de la Régie d'assainissement des eaux usées de Terrebonne-Mascouche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement déléguant la compétence de la Ville de Terrebonne en matière de boues septiques à la Régie d'assainissement des eaux usées de Terrebonne-Mascouche.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer ledit règlement.

CE-2007-679-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE PONT MATTE SUR LE CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réaménagement du chemin Saint-Charles ainsi que de son aménagement paysager, entre la voie ferrée et le pont Matte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (359) pour le pavage, les bordures, l'éclairage et l'aménagement paysager du chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

CE-2007-680-DEC NOMINATION / POMPIERS / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE les effectifs autorisés par le Conseil municipal sont de 60 pompiers, 12 lieutenants, 8 pompiers préventionnistes et 4 recrues ;

ATTENDU QUE les effectifs actuels sont de 58 pompiers, 11 lieutenants et 8 pompiers préventionnistes et 1 recrue ;

ATTENDU QUE suite au dernier concours de sélection numéro 2007-01 pompier, 10 candidats ont réussi les examens et répondent aux exigences ;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces embauches ont été prévus au budget d'opération de la Direction incendie 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de nommer :

	Date d'embauche
Philippe Maurice	16 juillet 2007
Guillaume Gaul	17 juillet 2007
Steve Lavigne	18 juillet 2007
Mathieu Lauriault	19 juillet 2007
Sébastien Dagenais	20 juillet 2007
Jonathan Bois	23 juillet 2007

aux postes de « pompiers à temps partiel » à la Direction de l'incendie, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale Terrebonne/Lachenaie.

**CE-2007-681-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS MULTIPLES
2007 / RUES MICHAUD, GUÉRIN ET CROISSANT
DE L'ARMICA / RÈGLEMENTS 325 ET 339**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements multiples 2007 (règlements 325 et 339 - rues Michaud, Guérin et le croissant de l'Armica) (SOU-2007-51);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	76 559,47\$
Les Constructions CJRB inc.	77 871,84\$
Constructions Anor (1992) inc.	79 740,17\$
Pavages des Moulins inc.	81 830,23\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M. François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu des règlements 325 et 339 - rues Michaud, Guérin et le croissant de l'Armica, le tout pour un montant de 76 559,47\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 325 et 339. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0189 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-682-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS MULTIPLES
2007 / CROISSANTS DES CHAMPS, DU SILLON
ET DES GASPAREAUX, RUES DES
GASPAREAUX ET DU FLORILÈGE ET AVENUE
GÉRARD-LEDUC / RÉGLEMENTS 334, 350 ET
351**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements multiples 2007 (règlements 334 et 351 - croissant des Champs, du Sillon et des Gaspareaux, rues des Gaspareaux et du Florilège et avenue Gérard-Leduc) (SOU-2007-52);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	66 405,26\$
Les Constructions CJRB inc.	68 693,31\$
Pavages des Moulins inc.	69 104,33\$
Constructions Anor (1992) inc.	69 602,94\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M. François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu des règlements 334 et 351 - croissant des Champs, du Sillon et des Gaspareaux, rues des Gaspareaux et du Florilège et avenue Gérard-Leduc, le tout pour un montant de 66 405,26\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 334, 350 et 351. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0195 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 350 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-683-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS MULTIPLES
2007 / RUE YVES-BLAIS ET BOULEVARD
LUCILLE-TEASDALE / RÉGLEMENT 340**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements multiples 2007 (règlement 340 – rue Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale) (SOU-2007-53);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	70 383,72\$
Les Constructions CJRB inc.	73 809,40\$
Constructions Anor (1992) inc.	75 261,50\$
Pavages des Moulins inc.	76 494,29\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M.

François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu du règlement 340 – rue Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale, le tout pour un montant de 70 383,72\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 340. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0191 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-684-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
MULTIPLÉS 2007 / RUES DE L'ANCOLIE,
ANGÉLIQUE ET RODRIGUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements paysagers multiples 2007 (règlement 344 – rues de l'Ancolie, Angélique et Rodrigue) (SOU-2007-54);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	45 723,34\$
Les Constructions CJRB inc.	46 537,96\$
Pavages des Moulins inc.	46 981,19\$
Constructions Anor (1992) inc.	48 136,23\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M. François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu du règlement 344 – rues de l'Ancolie, Angélique et Rodrigue, le tout pour un montant de 45 723,34\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 344. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0192 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-685-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
MULTIPLÉS 2007 / RUES DU TERROIR ET DU
CALVADOS / RÈGLEMENT 328**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements paysagers multiples 2007 (règlement 328 – rues du Terroir et du Calvados) (SOU-2007-55);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	69 397,26\$
Les Constructions CJRB inc.	70 181,93\$
Constructions Anor (1992) inc.	71 464,29\$
Pavages des Moulins inc.	72 717,02\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M. François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu du règlement 328 – rues du Terroir et du Calvados, le tout pour un montant de 69 397,26\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 328. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0193 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-686-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
MULTIPLES 2007 / RUE DU BOCAGE /
RÈGLEMENT 330**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les aménagements paysagers multiples 2007 (règlement 330 – rue du Bocage) (SOU-2007-56);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	56 065,58\$
Les Constructions CJRB inc.	58 010,48\$
Constructions Anor (1992) inc.	59 121,68\$
Pavages des Moulins inc.	59 280,41\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 juin 2007, et de M. François Mimeault, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 22 juin 2007, pour les aménagements paysagers en vertu du règlement 330 – rue du Bocage, le tout pour un montant de 56 065,58\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 330. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0194 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-687-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3)
CAMIONNETTES À CABINE SIMPLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) camionnettes à cabine simple – Ford F-250 (SOU-2007-64) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Automobiles des Seigneurs inc.	89 786,90\$
Fortier Auto (Montréal) ltée	91 236,34\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles des Seigneurs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 juin 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES DES SEIGNEURS INC.**, datée du 22 juin 2007, pour l'achat de trois (3) camionnettes à cabine simple, le tout pour un montant de 89 786,90\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0187 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-688-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU
BOULEVARD DE LA PASSERELLE ET DES
PHASES I, II ET III ET DU BOISÉ DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du boulevard de la Passerelle et des phases I, II et III et du Boisé de la Pinière en vertu du règlement 306 (SOU-2007-66);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	1 578 825,83\$
Valgeau inc.	1 611 370,05\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon les rapports de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 28 juin 2007, et de Mme Lise Woods, architecte paysagiste de la firme Plani Cité, en date du 27 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 26 juin 2007, pour l'aménagement du boulevard de la Passerelle et des phases I, II et III et du Boisé de la Pinière en vertu du règlement 306, le tout pour un montant de 1 578 825,83\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 306. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0196 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-689-DEC PROJET D'ENFOUISSEMENT / MONTÉE DES
PIONNIERS / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE
ET LA RUE YVES-BLAIS / PROGRAMME DE
SUBVENTION**

ATTENDU QU'un important projet d'enfouissement des réseaux câblés est prévu dans le secteur de Lachenaie est, à proximité du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et du futur viaduc de l'autoroute 640 est, localisé sur la montée des Pionniers, le boulevard Lucille-Teasdale et la rue Yves-Blais. Ce projet sera réalisé en parallèle avec le projet de prolongement de la montée des Pionniers et le raccordement des services municipaux des rues périphériques ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût total du projet d'enfouissement est estimé à 4 000 000\$ applicable au bassin de taxation du secteur ;

ATTENDU QUE l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité favorise l'embellissement des agglomérations de forte densité et atténue la vulnérabilité des installations des entreprises d'utilités publiques, dont la société Hydro-Québec et ses clients ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût pour la portion de la société Hydro-Québec est évalué à 1 600 000\$ (taxes en sus) et que le montant de la subvention pourrait être de 480 000\$ (30%) ;

ATTENDU QUE ce projet d'enfouissement est admissible pour un programme de subvention intitulé « Embellir les voies publiques » de la société Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité ;

ATTENDU QUE le projet d'enfouissement se qualifie quant aux objectifs du programme de subvention de la société Hydro-Québec, dont :

- embellissement des agglomérations de forte densité ;
- rendre le déploiement des réseaux souterrains plus abordable ;
- atténuation de la vulnérabilité des installations dont tout particulièrement le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ;
- contribuer à l'attrait des centres urbains densément peuplés.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif appui l'inscription de la Ville de Terrebonne à ce programme de subvention et qui authentifie la demande auprès de la société Hydro-Québec.

**CE-2007-690-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-
QUÉBEC / BOULEVARD DES PLATEAUX ET LA
RUE SIMONE-BERTHIAUME**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 3 460 340 du cadastre du Québec (boulevard des Plateaux et rue Simone-Berthiaume) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 17474 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2007-691-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-
QUÉBEC / RANG CHARLES-AUBERT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la

compagnie Bell Canada sur une partie du lot 1 946 065 du cadastre du Québec (rang Charles-Aubert) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 18197 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2007-692-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-
QUÉBEC / CHEMIN SAINT-CHARLES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie des lots 1 946 704 et 2 888 559 du cadastre du Québec (chemin Saint-Charles) ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Michel Gascon, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 17231 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2007-693-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION ET PROLONGEMENT
D'ÉGOUT DOMESTIQUE SOUS LE CHEMIN
GASCON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les travaux de reconstruction et prolongement de l'égout domestique sous le chemin Gascon;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 juillet 2007, à savoir :

Transport et Excavation Mascouche inc.	99 452,71\$
Les Constructions CJRB inc.	123 619,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 juillet 2007 de M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT ET EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 3 juillet 2007, pour les travaux de reconstruction et prolongement de l'égout domestique sous le chemin Gascon, le tout pour un montant de 99 452,71\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 362.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 362 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-694-DEC DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS / SECTEUR
DE LA RUE PAUL-ÉMILE ET PROJET
RÉSIDENTIEL LE DOMAINE DES MOULINS**

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire a déposé une grille de rues afin de nommer la rue projetée A comme étant la rue des Méandres dans le secteur de la rue Paul-Émile et que la rue projetée A soit nommée la rue de Minervoïis dans le secteur de la rue Saint-Émilïon (Domaine des Moulins) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des propositions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Christine Lafond, coordonnateur administratif à la Direction de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte les deux (2) grilles de rues désignant des voies de communication afin que les rues A de ces grilles soient nommées rue des Méandres et rue du Minervoïis.

Les grilles de rues sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que Mme Christine Lafond soit autorisée à faire les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation de ces rues.

**CE-2007-695-DEC OFFRE DE SERVICES / DOSSIERS CCU /
DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL INFORMATIQUE
DE GESTION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Christine Lafond, coordonnateur administratif à la Direction de l'aménagement du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme de consultants Infynia, datée du 19 juin 2007, pour la conception et la mise en place d'un outil informatique de gestion (conception d'un tableau de bord de gestion de l'ensemble des dossiers destinés au CCU), le tout pour un montant n'excédant pas 4 400\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-611-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0182 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-696-DEC SOUMISSION / ACHAT DE FÛTS POUR
L'IDENTIFICATION DES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de fûts pour l'identification des parcs (SOU-2007-48);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 26 juin 2007 à 11 h 01, à savoir :

Tessier Récréo-Parc inc. 48 934,69\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 juin 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**, datée du 15 juin 2007, pour l'achat de fûts pour l'identification des parcs, le tout pour un montant de 48 934,69\$ (t.t.c.) être pris à même les fonds du règlement numéro 231. À

cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0188 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-697-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire